

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 66/30/SPCG accordant à L'Etat français, pour les besoins de la Milice de la Côte Française des Somalis, Ste concession définitive d'une parcelle de terrain, sise à Ambouli, route de l'Aérosare (lots n° 50 à 54 inclus), T. EF. 815

n° 66/30/SPCG

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
29 mars 1966

Numéro JO
n° 5 du 01/05/1966

Date du numéro
1 mai 1966

TEXTE INTÉGRAL

IL est fait concession définitive, à l'Etat Français, pour les besoins de la Milice de la Côte Française des Somalis, d'une parcelle de terrain, d'une superficie de 12.000 mètres carrés, sise à Ambouli, route de l'Aérogare (lots n° 50 à 54 inclus) et immatriculés au Livre foncier du Territoire sous le n° 815.